

## DIRECTIVE

De la part de :	Edouard Croufer, Président communautaire Pierre Hublet, Administrateur délégué
A l'attention :	Des membres de la Croix-Rouge – Communauté francophone Conseil d'administration

Réf. DIR/CA/2020

Nombre de pages : 7

Date : 5 juin 2020

Concerne : Directive – Elections statutaires 2020 – 2021 – Mandats communautaires – Conseils d'administration des Services humanitaires et du Service francophone du sang

Madame, Monsieur,

En sa séance du 3 juin 2020, le Conseil d'administration des Services humanitaires a édicté la directive d'élections ci-jointe.

Elle sert de seule référence pour l'organisation du processus d'élections destiné à pourvoir au niveau communautaire pour le quadriennat 2020 – 2024.

Cette directive a été établie conformément au règlement d'ordre intérieur en vigueur depuis le 1 juillet 2017. Elle pourrait être adaptée en fonction des modifications qui seraient apportées au ROI en cours de quadriennat.

Merci de transmettre cette directive à vos collaborateurs en temps utile et de veiller à l'application scrupuleuse de celle-ci.

Cordialement



Pierre Hublet  
Administrateur délégué



Edouard Croufer  
Président communautaire

Référence DIR/CA/2020	Intitulé Elections statutaires 2020-2021 Mandats communautaires	Date réunion 3/06/2020
	Etat du document Approuvé le 3/06/2020	

# DIRECTIVE relative aux élections statutaires 2020-2021

approuvée par le Conseil d'administration du 3 juin 2020

## **Mandats communautaires** (conseil d'administration)

Cette directive reprend :

- 1) les compositions des conseils d'administration (Services humanitaires et Service francophone du Sang)
- 2) les descriptions de fonction et profils recherchés pour les mandats à pourvoir
  - 2.1. Président·e communautaire
  - 2.2. Vice-président·e des Services humanitaires
  - 2.3. Administrateur·trice
- 3) la procédure d'élections

## **1. Compositions des conseils d'administration (Services humanitaires et Service du Sang)**

### **1.1. Composition du conseil d'administration des Services Humanitaires**

Le conseil d'administration comprend un maximum de 14 membres. Ceux-ci sont tous volontaires à l'exception de l'administrateur·trice délégué·e.

Il réunit :

- le·la président·e communautaire siégeant en qualité de président·e du conseil d'administration ;
- le·la vice-président·e des Services humanitaires ;
- le·la vice-président·e du Service francophone du Sang;
- le·la président·e du comité de Bruxelles-Capitale;
- le·la président·e de la Communauté germanophone;
- un maximum de 4 administrateur·trices détenteur·trices d'une expertise spécifique;
- un maximum de 5 administrateur·trices disposant d'une expérience opérationnelle Croix-Rouge ;
- l'administrateur·trice délégué·e des Services humanitaires.

### **1.2. Composition du conseil d'administration du Service francophone du Sang**

**(Assemblée communautaire du 24 juin 2017) :**

Tenant compte de l'évolution de la structure de notre Communauté et de la technicité du Service francophone du Sang, il est proposé de modifier la composition du conseil d'administration du Service francophone du Sang comme suit :

- le président communautaire qui assume la présidence ;
- le vice-président du Service francophone du Sang ;
- le vice-président des Services humanitaires qui assure le lien avec les comités provinciaux/régional, les maisons Croix-Rouge, les sections locales, le département des secours et le Service francophone du Sang ;
- le trésorier communautaire ;
- max 5 personnes choisies pour leurs compétences au niveau de la transfusion sanguine en Belgique ou à l'étranger ;
- l'administrateur·trice délégué·e du Service du Sang

## **2. Descriptions de fonction et profils recherchés pour les mandats à pourvoir**

### **2.1. PRESIDENT·E COMMUNAUTAIRE**

#### **Profil recherché**

##### **Qualifications, connaissances et expériences demandées**

- diplôme de l'enseignement supérieur universitaire ou expérience probante en rapport avec le mandat
- expérience de plusieurs années en gestion de haut niveau
- connaissance suffisante de la Croix-Rouge de Belgique (statuts, missions, structure, activités), du Mouvement Croix-Rouge et de ses principes
- bonne connaissance du néerlandais, de l'anglais et ou de l'allemand

##### **Qualités personnelles attendues**

- adhérer aux principes et valeurs humanitaires du Mouvement
- adhérer aux principes de bonne gouvernance
- vision stratégique et capacité de projection à long terme
- bonne capacité de leadership
- capacité à déléguer
- capacité à travailler en équipe
- bonne capacité d'analyse
- aisance à s'exprimer en public
- relations dans les milieux économiques, politiques et sociaux

##### **Atout supplémentaire**

- bonne connaissance du secteur non marchand (public et/ou privé)

##### **Conditions d'accès**

- avoir entre 18 et 70 ans au jour de l'élection
- disponibilité suffisante en regard de la fonction
- déclarer ses engagements auprès d'autres organisations humanitaires, politiques, sociales ou commerciales
- n'occuper aucun mandat politique décisionnel

## **2.2. VICE-PRESIDENT·E (Services Humanitaires et Service francophone du Sang)**

### **Profil recherché**

#### **Qualifications, connaissances et expériences demandées**

- diplôme de l'enseignement supérieur universitaire ou expérience probante en rapport avec le mandat
- expérience de plusieurs années en gestion de haut niveau
- connaissance suffisante de la Croix-Rouge de Belgique (statuts, missions, structure, activités), du Mouvement Croix-Rouge et de ses principes
- bonne connaissance du néerlandais, de l'anglais et ou de l'allemand

#### **Qualités personnelles attendues**

- adhérer aux principes et valeurs humanitaires du Mouvement
- adhérer aux principes de bonne gouvernance
- vision stratégique et capacité de projection à long terme
- capacité d'analyse
- aisance à s'exprimer en public
- capacité à travailler en équipe
- relations dans les milieux économiques, politiques et sociaux

#### **Conditions d'accès**

- avoir entre 18 et 70 ans au jour de l'élection
- disponibilité suffisante en regard de la fonction
- déclarer ses engagements auprès d'autres organisations humanitaires, politiques, sociales ou commerciales
- n'occuper aucun mandat politique décisionnel

## **2.3. ADMINISTRATEUR·TRICE**

### **Profil recherché**

#### **Qualifications, connaissances et expériences demandées**

- diplôme de l'enseignement supérieur ou une expérience probante en rapport avec le mandat
- connaissance suffisante de la Croix-Rouge de Belgique (statuts, missions, structure, activités), du Mouvement Croix-Rouge et de ses principes ou engagement à l'acquérir dans un délai de six mois
- soit détenteur·trice d'une expertise pointue utile à la CRB-CF  
soit détenteur·trice d'une solide expérience Croix-Rouge;

#### **Qualités personnelles attendues**

- adhérer aux principes et valeurs humanitaires du Mouvement
- adhérer aux principes de bonne gouvernance
- vision stratégique et capacité de projection à long terme
- capacité d'analyse
- capacité à travailler en équipe
- relations dans les milieux économiques, politiques et sociaux

#### **Conditions d'accès**

- avoir entre 18 et 70 ans au jour de l'élection. Une demande motivée de dérogation peut être soumise au bureau provincial.
- disponibilité suffisante en regard de la fonction
- déclarer ses engagements auprès d'autres organisations humanitaires, politiques, sociales ou commerciales
- n'occuper aucun mandat politique décisionnel.

### **3. Procédure d'élections**

En leur sein, le conseil d'administration des Services humanitaires et le conseil d'administration du Service francophone du Sang sortants confient à trois de leurs administrateur·trices le soin de constituer les nouveaux conseils d'administration des Services humanitaires et du Service francophone du Sang. Ils·Elles doivent composer de nouvelles équipes en veillant à respecter la composition des instances telles que prévues dans le ROI des Services humanitaires, pour le conseil d'administration des Services humanitaires et par une décision arrêtée en assemblée communautaire en juin 2017, pour le conseil d'administration du Service francophone du sang.

La désignation de ces trois administrateur·trices est arrêtée en juin 2020.

Les membres du conseil d'administration sortant et les président·es provinciaux·ales sont consulté·es pour identifier des candidatures.

Les candidatures sont à adresser à un membre du Conseil d'administration sortant pour transmission au 3 administrateur·trices mandaté·es.

Avant le début du prochain quadriennat (décembre 2020), le conseil communautaire, sur proposition des conseils d'administration des Services humanitaires et du Service francophone du sang sortants, élit le·la futur·e président·e communautaire et les deux équipes d'administrateur·trices.

Les nouveaux conseils d'administration entrent en fonction le 1 janvier 2021.